MAIRIE DE PARIS

INSPECTION GENERALE

(rapport n° 07-21-05)

RAPPORT

LA MISSION LOCALE PARI D'AVENIR

- décembre 2008 -

Rapporteurs :
…. ……. ……., Inspecteur général
…… ……, Inspecteur
…… ……, Attachée d'administration

Le Maire de Paris
07-21

09 JUIL. 2007

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

-=-=-=-=-

Cinq missions locales interviennent aujourd'hui sur le territoire de Paris. Ces missions locales, qui bénéficient d'un soutien financier important de la Ville de Paris, accueillent un grand nombre de jeunes.

Je vous demande de procéder à un audit des missions locales dont vous évaluerez la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement.

Il me paraît notamment utile d'étudier les relations que ces missions locales entretiennent avec d'autres acteurs, d'une part les services sociaux ou des associations spécialisées afin de mieux répondre aux besoins des jeunes (logement, santé, aides financières, formation, emploi) et d'autre part avec les entreprises afin d'améliorer les résultats en terme de placement.

Ce rapport proposera des pistes pour que les Missions Locales accueillent davantage de jeunes sans emploi, notamment dans les quartiers classés en politique de la Ville et développant les partenariats nécessaires pour assurer l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement, ceux qui sont en grande exclusion.

Vous analyserez la possibilité de mettre en commun certains services ou certaines fonctions qui sont aujourd'hui exercés séparément par chaque mission locale.

Cette mission pourrait être conduite conjointement avec les services de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi vous apporteront leur appui pour la réalisation de cette mission.

Votre rapport me sera remis début 2008. Très cordialement

Bertrand DELANOË

INSPECTION GENERALE
n° 07-21-05

NOTE DE SYNTHESE
du
RAPPORT DEFINITIF

Sur la mission locale Pari d'Avenir

- Décembre 2008 -

L'association Pari d'Avenir, sise 24-26, rue de Châtillon Paris 14ème, est l'une des cinq missions locales de Paris.

Elle a pour objet de lutter contre les risques de marginalisation sociale touchant les jeunes des 6ème, 7ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements.

M. Pierre CASTAGNOU, Maire du 14ème arrondissement, a été son Président jusqu'en septembre 2008. Il a été remplacé à la présidence de la mission locale par Mme Danielle POURTAUD, Conseillère de Paris.

Paris d'Avenir emploie 26 salariés. Son budget 2007 s'élevait à 1.659.612 €.

Le département lui verse chaque année une subvention de 502.126 € (montant stable depuis trois ans).

Les subventions des deux autres grands financeurs, à savoir l'Etat et la région Ile de France, s'établissent respectivement à 552.389 € et 412.902 €.

En 2007, la mission locale Pari d'Avenir a accueilli et accompagné 2486 jeunes.

Les résultats obtenus par Pari d'Avenir notamment en matière d'emploi et de formation sont conformes aux objectifs figurant dans les conventions qu'elle a signées avec ses différents financeurs.

La mission locale a innové dans de nombreux domaines (logement des jeunes précarisés, suivi dans l'emploi, mise au point d'outils informatiques de gestion documentaire, etc) tout en développant de nombreux partenariats (en particulier avec les clubs de prévention et les Antennes jeunes).

.../...

Pari d'Avenir souffre toutefois d'être relativement peu connue du fait de sa position excentrée et d'un manque de communication. Sa vie sociale doit se densifier. Il lui reste à trouver un point d'équilibre dans ses relations avec l' « ANPE jeunes » nouvellement créée.

Les préconisations sont les suivantes :

- Etudier l'opportunité de créer une annexe dans le 15ème arrondissement.
- Mettre en place une signalétique plus adaptée.
- Actualiser la composition de son conseil d'administration.
- Compléter l'information donnée aux autorités de tutelle par l'explication des écarts constatés entre les budgets et les comptes.
- Relancer sur de nouvelles bases l'action d'information sur la santé menée en partenariat avec la CRAMIF.

SOMMAIRE

INTRODUCTION *3*

1. L'ENVIRONNEMENT DE LA MISSION LOCALE *5*

1.1. Présentation générale **5**

1.2. Niveau de qualification **5**

1.3. Les jeunes demandeurs d'emploi **7**

1.4. Le quartier Politique de la Ville Porte de Vanves **7**

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE *9*

2.1. L'implantation **9**

2.2. Les statuts et la vie associative **9**

2.2.1. Les statuts 9

2.2.2. La vie associative 10

3. LES RESULTATS ET LEUR EVOLUTION *11*

3.1. Une fréquentation en légère diminution **11**

3.2. Les jeunes accueillis et suivis ont un faible niveau de qualification **11**

3.3. Comment arrive-t-on à la mission locale Pari d'avenir ? **12**

3.4. L'entrée dans les mesures emploi et formation : le respect des objectifs conventionnels **13**

3.5. Des résultats satisfaisants pour les principaux dispositifs **17**

3.5.1. Les Projets d'orientation professionnelle (POP) 17

3.5.2. Le CIVIS 18

3.5.3. ANPE et co-traitance 19

3.6. Les interventions à caractère social **20**

3.6.1. Les aides financières 20

3.6.2. Le logement : une innovation au service de toutes les missions locales 21

3.6.3. La santé : un partenariat à relancer avec la CRAMIF 23

3.6.4. L'accompagnement psychologique : une réponse à la souffrance des jeunes 23

4. LES ACTIVITES DE LA MISSION AU QUOTIDIEN *25*

4.1. Le service emploi **25**

4.2. Le cyber emploi **27**

4.3. Les partenariats **27**

4.3.1. Le partenariat avec les clubs de prévention 27

4.3.2. Le partenariat avec les Antennes jeunes 28

4.3.3. Les partenariats dans le domaine des loisirs, du sports et de la culture. 29

4.3.4. Accès aux droits : le partenariat avec APASO 29

4.4. Un système d'information innovant **29**

5. UN EQUILIBRE FINANCIER DIFFICILE A MAINTENIR *31*

5.1. Le retour à un léger excédent en 2007 ..... **31**

5.1.1. Des fonds propres en diminution constante 31

5.1.2. Le compte de résultat 33

5.2. Des prévisions budgétaires montrant une réelle volonté d'anticipation 34
5.3. Le cyber : une prestation moins subventionnée..... 34
5.4. Les ressources humaines..... 35
Conclusion 36
PRECONISATIONS 37

INTRODUCTION

Le Maire de Paris a demandé à l'Inspection générale de procéder à un audit des missions locales parisiennes pour « en évaluer la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement » et proposer des pistes d'amélioration pour mieux assurer l'insertion professionnelle des jeunes, notamment en mutualisant des fonctions aujourd'hui assurées séparément par chaque mission.

Cet audit a donné lieu à l'établissement de deux types de documents distincts :

- Une monographie pour chaque mission locale : il s'agit de structures juridiquement indépendantes (association loi de 1901) et chacune fait donc l'objet d'une évaluation spécifique, mettant en relief ses particularités ;

- Un rapport de synthèse, contenant un certain nombre de comparaisons et de données à caractère horizontal et analysant le positionnement des missions locales dans le fonctionnement institutionnel des actions en matière d'insertion et d'emploi.

Ce rapport regroupe également les propositions d'évolution étudiées par les rapporteurs, qu'il s'agisse d'évolutions ponctuelles ou plus ambitieuses, et s'inscrivant dans une réflexion plus large sur l'organisation et l'activité des missions locales parisiennes.

* *
*

La mission locale Pari d'Avenir, sise 24-26 rue de Châtillon Paris 14ème, couvre la zone la plus vaste de Paris avec 5 arrondissements : 6ème, 7ème, 14ème, 15ème et 16ème.

Le plus important « contingent » de jeunes accueillis pour la première fois (42 %) provient du 14ème arrondissement qui comprend un quartier Politique de la Ville (Porte de Vanves) alors que 33 % de jeunes accueillis résident dans le 15ème arrondissement.

La mission locale Pari d'Avenir dont le président est M. Pierre CASTAGNOU, Maire du 14ème arrondissement, emploie 26 salariés.

Son budget 2007 s'élevait à 1.659.612 €. Le département lui verse chaque année une subvention de 502.126 € (montant stable depuis trois ans). Les subventions de l'Etat et de la région Ile-de-France s'établissent respectivement à 552.389 € et 412.902 €.

En 2007, la mission locale Pari d'Avenir a accueilli et accompagné 2486 jeunes.

Le présent rapport s'attache à décrire :

- L'environnement de la mission locale ;
- Sa vie associative ;
- Les résultats obtenus tant sur le plan de l'insertion professionnelle que sur celui de l'intégration sociale ;
- Les principales composantes de son action quotidienne ;
- Sa situation financière.

Enfin, une dernière partie est consacrée aux préconisations des rapporteurs.

1. L'ENVIRONNEMENT DE LA MISSION LOCALE

1.1. Présentation générale

La zone d'intervention de la mission locale Pari d'Avenir est très vaste puisqu'elle couvre cinq arrondissements de la capitale : les 6ème, 7ème, 14ème, 15ème et 16ème.

D'après les chiffres du recensement général de la population de 1999 (le plus récent), 621.997 personnes habitaient dans ces arrondissements, ce qui représente, pour une mission locale, la zone parisienne la plus importante en termes de population totale.

	6ème arrdt	**7ème arrdt**	**14ème arrdt**	**15ème arrdt**	**16ème arrdt**	**Total**
Population totale (1999)	44.903	56.988	132.822	225.467	161.817	621.997
Jeunes de 15 à 24 ans	7627	7928	18.021	26.768	20.984	81.328
Jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme	80	127	560	631	433	1831

La part du 6ème arrondissement dans la population totale des jeunes de 15 à 24 ans des cinq arrondissements de la mission locale Pari d'Avenir (soit 9,5%) est légèrement supérieure au poids démographique global de cet arrondissement dans la zone couverte par Pari d'Avenir (soit 7%) de fait, de nombreux jeunes sont scolarisés dans les établissement scolaires et universitaires du 6ème (même si, a priori, ils ne correspondent pas au « cœur de cible » de la mission locale).

1.2. Niveau de qualification

D'après le recensement général de la population de 1999, la proportion de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme s'élevait en moyenne à 3,9% à Paris.

Pour les arrondissements couverts par la mission locale Pari d'Avenir, les pourcentages étaient les suivants :

- 6ème arrondissement : 1 %
- 7ème arrondissement : 1,6 %
- 14ème arrondissement : 3,1 %
- 15ème arrondissement : 2,4 %
- 16ème arrondissement : 2,1 %.

Le profil du 14ème arrondissement est différent de celui des autres arrondissements. De fait, le quartier de la porte de Vanves, inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), a 8,5% de jeunes sans diplôme, ce qui représente le pourcentage le plus élevé des quartiers Politique de la Ville (à l'exception de la Goutte d'or où il atteint 8,7 %).

Carte 1 : Les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme.

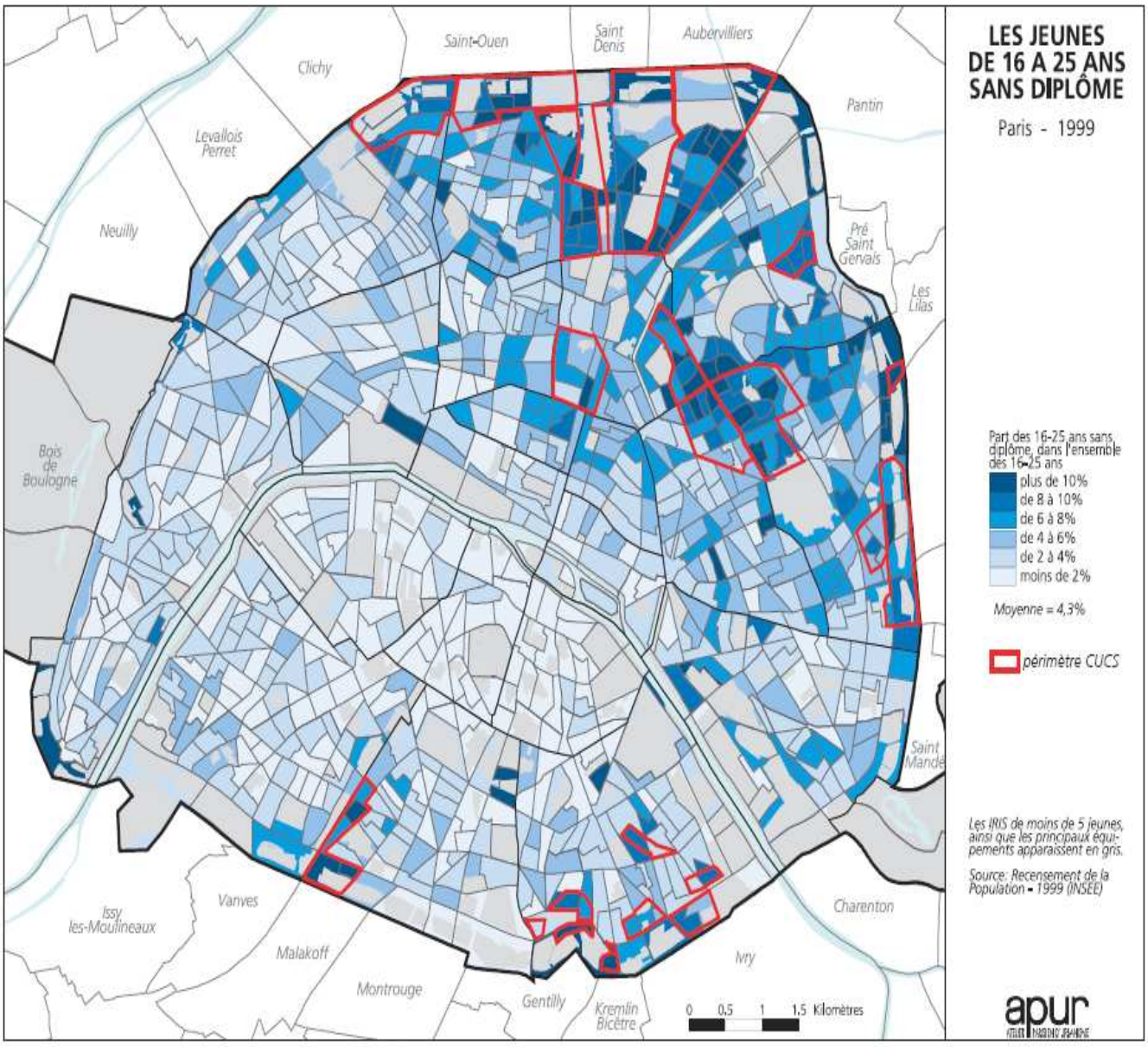

1.3. Les jeunes demandeurs d'emploi

Le 6ème arrondissement comptait en juin 2006 (chiffre de l'ANPE de Paris) 81 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, soit 5,3 % de l'ensemble des demandeurs de l'arrondissement (1513) pour une moyenne parisienne qui s'établissait alors à 7,7 %

Dans le 7ème arrondissement, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans étaient au nombre de 95 soit 5 % des demandeurs d'emploi de l'arrondissement (au nombre de 1878).

Dans le 14ème arrondissement, on dénombrait 478 demandeurs d'emploi de moins 25 ans soit 8,2 % des 5804 demandeurs d'emploi de l'arrondissement.

Dans la 15ème arrondissement, on recensait 622 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans soit 6,8 % des demandeurs d'emploi de l'arrondissement (9095 au total).

Enfin, dans le 16ème arrondissement, le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'élevait à 264 soit 5,3 % du nombre total des demandeurs d'emploi (4890).

1.4. Le quartier Politique de la Ville Porte de Vanves

Si les arrondissements couverts par la mission locale Pari d'Avenir représentent une zone particulièrement favorisée en termes socio-économiques, un quartier Politique de la Ville (celui de la Porte de Vanves) fait, toutefois, partie du 14ème arrondissement.

Le quartier de la Porte de Vanves, situé au sud-ouest du 14ème arrondissement, était inscrit au contrat de ville 2000-2006 et classé en GPRU (Grand projet de renouvellement urbain). Le quartier a été à nouveau inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour la période 2007-2009 mais avec un périmètre sensiblement réduit.

Le nouveau périmètre est bordé au sud par le périphérique, à l'ouest par les voies de chemin de fer de la gare Montparnasse, au nord par la rue de Gergovie et à l'est par la rue Raymond Losserand.

Le quartier qui comprend 11.200 habitants se caractérise par un habitat social très important : 95 % de logements sociaux au sens de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains). Les allocataires du RMI et les ménages vivant sous le seuil de pauvreté (17%) sont plus représentés qu'en moyenne à Paris (10%). L'échec scolaire est fréquent : à la fin de la classe de 3ème, 59 % des élèves sont reçus au brevet des collèges (contre 73 % en moyenne à Paris).

Carte 2 : Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

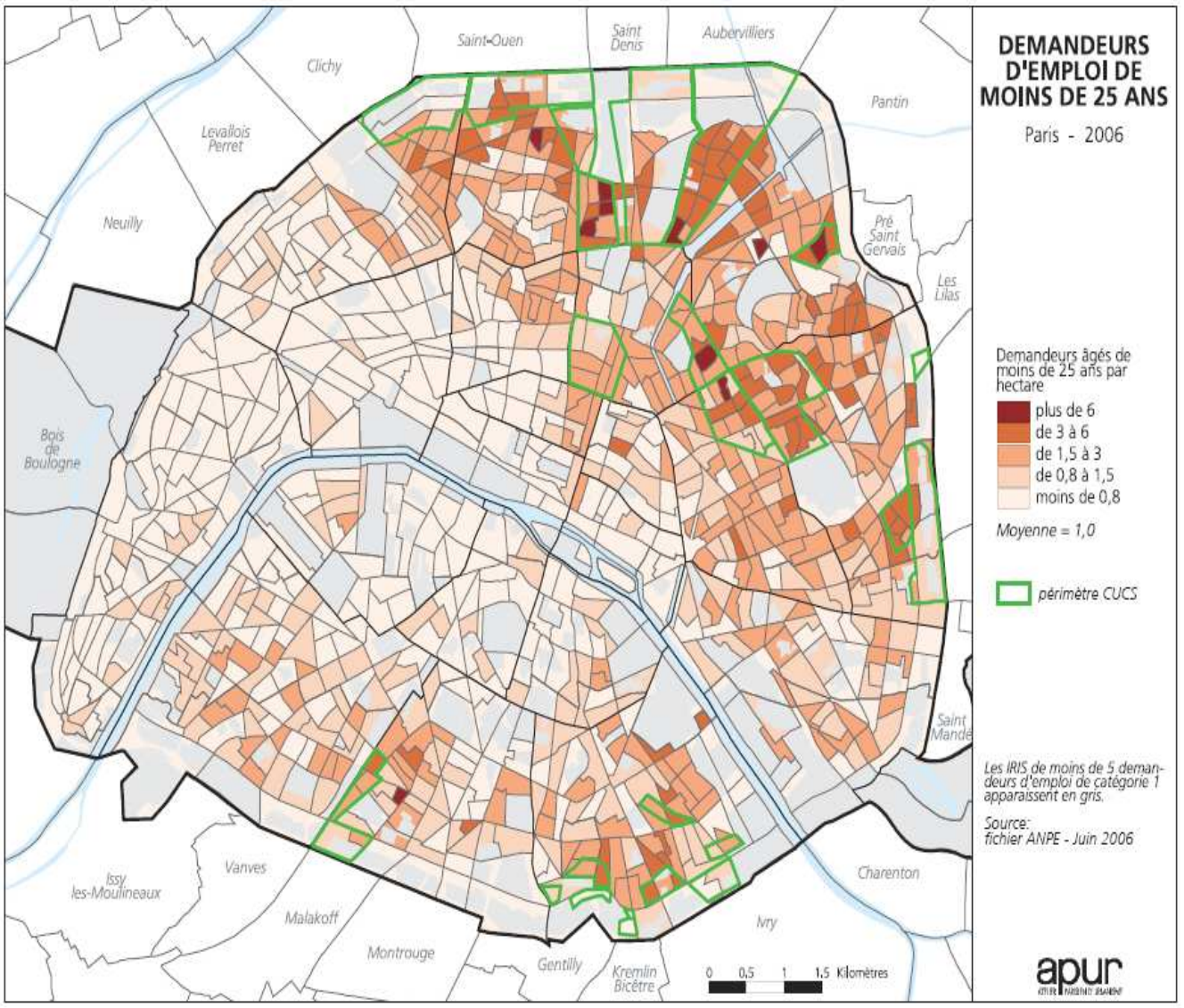

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. L'implantation

La mission locale Pari d'avenir a été créée en 1995 sous la forme d'une association. Elle est née de la PAIO (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation) du CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse). Sa Directrice est elle-même issue du CIDJ.

En 1997, la mission locale s'installe dans les locaux actuels qui ont été achetés par la Ville pour l'y héberger. Le siège, d'une superficie de 390 m², se situe dans une grande maison ancienne, 24 rue de Châtillon Paris 14ème, au beau milieu d'un jardin public.

Le développement de son activité a incité la mission locale à louer, à proximité, rue Friant, des locaux qui sont la propriété de l'immobilière 3 F et qui ont fait l'objet en 2001 d'un rachat de bail commercial.

Dans cet espace ont été installés les ateliers de découverte des métiers puis le service emploi de la mission locale. Le surcoût engendré par cette extension a été important en raison de l'installation de la ligne téléphonique unique et d'installations informatiques qui ont rencontré de grandes difficultés techniques.

Par la suite, en 1998, la mission locale a ouvert rue des Ecoles (5ème arrondissement) un espace Cyber emploi (structure ayant pour objet de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans résidant à Paris d'utiliser les nouvelles technologies de communication pour favoriser leur entrée dans la vie active).

Ce projet impulsé et financé par la Ville était le **premier Cyber Espace Emploi** créé dans la capitale.

Au total, la superficie des locaux utilisés par la mission locale s'avère suffisante. La mission Pari d'Avenir devra, toutefois, procéder à **une étude d'opportunité quant à l'éventuelle implantation d'une antenne dans le 15ème arrondissement** compte tenu du nombre important de jeunes qui résident dans cet arrondissement et qui doivent se rendre sur le site de la rue de Châtillon dans le 14ème.

Pari d'Avenir, à l'instar de Paris Est, est toutefois relativement excentrée **et sa signalétique, réduite à une plaque** près d'un portillon d'entrée, **peu visible**.

2.2. Les statuts et la vie associative

2.2.1. Les statuts

L'objet de l'association, identique à celui des autres missions locales, est défini à l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« L'association a pour objet de lutter contre les risques croissants de marginalisation sociale touchant de nombreux jeunes des 6ème, 7ème, 14ème, 15ème et 16ème arrondissements de Paris, en mobilisant tous les moyens d'intervention susceptibles de

réduire les obstacles qui jalonnent leur parcours vers l'intégration à la vie active et leur accession pleine et entière à l'autonomie et à leur place de citoyen dans la cité.

Dans cette perspective, les agents économiques ont un rôle central à tenir, renforcé par le concours de tous les partenaires locaux oeuvrant d'une manière ou d'une autre pour l'insertion des jeunes ».

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en avril 2005. Les modifications concernaient principalement la **réduction du nombre de sièges par collège** (passage de 42 à 34 membres) et **la suppression de la règle du renouvellement par tiers**.

Les membres de l'association sont répartis en quatre collèges, à raison de :

- 13 représentants du collège des collectivités territoriales composé d'élus du Conseil de Paris représentant les 6ème, 7ème, 14ème, 15ème, 16ème, du Conseil régional d'Ile-de-France et de représentants de services du département de Paris (DDEE, direction de tutelle, ainsi que DJS, DPP et DASES) ;

- 13 représentants du collège des services publics de l'Etat (Préfecture, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, rectorat de Paris, etc...) ;

- 4 représentants du collège économique et social (hôpital Sainte-Anne, Fondation Hôpital Saint-Joseph, etc...) ;

- 4 représentants du collège des associations et organismes de formation (association Jean Coxtet, Centre Corot, etc...).

Monsieur Pierre CASTAGNOU, Maire du 14ème arrondissement, est président du conseil d'administration.

2.2.2. La vie associative

En moyenne, le bureau (dix représentants désignés par le conseil d'administration) se réunit deux à trois fois par an (l'Etat y est très présent mais l'ANPE n'y siège pas), le conseil d'administration une à deux fois, l'assemblée générale qui décide notamment de l'approbation des comptes annuels, une fois.

L'examen des compte-rendus du conseil d'administration fait apparaître qu'une vingtaine de personnes sont régulièrement présentes (outre les dirigeants de la structure). Chaque assemblée générale réunit au moins trois ou quatre élus (le représentant de la région est rarement présent alors même que le poids de la région au sein du conseil d'administration ne reflète pas l'importance du financement qu'elle apporte à la mission locale).

Il n'y a jamais eu de problème de quorum mais beaucoup de personnes n'assistent jamais aux réunions du conseil d'administration. **La liste des membres du conseil d'administration devrait être actualisée à la fin de l'année 2008**.

3. LES RESULTATS ET LEUR EVOLUTION

3.1. Une fréquentation en légère diminution

En 2007, la mission locale Pari d'avenir a accueilli 1288 nouveaux jeunes et en a suivi 2486. C'est une légère baisse par rapport à l'année précédente (1345 nouveaux jeunes accueillis et 2615 jeunes suivis). Les femmes représentent 51 % du public accueilli.

La tranche d'âge la plus représentée est toujours celle des 18-21 ans (54 %) ; la tranche des 22-25 représente 38 % des suivis, les mineurs 8 %. Les jeunes de la catégorie d'âges des 22-25 ans ont déjà exercé des « petits boulots » et veulent se qualifier ou se requalifier.

En 2007, la répartition des jeunes accueillis pour la première fois par arrondissement d'origine a été la suivante :

- 6ème arrondissement : 64
- 7ème arrondissement : 47
- 14ème arrondissement : 541
- 15ème arrondissement : 423
- 16ème arrondissement : 163
- hors zone : 50

Par rapport aux résultats de 2006, on constate que les deux arrondissements les plus représentés (c'est-à-dire le 14ème et le 15ème) ont connu des évolutions divergentes. C'est ainsi que le 14ème arrondissement enregistre une légère hausse (549 jeunes contre 510 l'année précédente) alors que le 15ème arrondissement voit sa fréquentation diminuer de 472 à 423.

3.2. Les jeunes accueillis et suivis ont un faible niveau de qualification [1]

La répartition par niveau scolaire (en légère progression en 2007) des jeunes accueillis est la suivante :

- Niveau III et + : 4 %
- Niveau IV : 38 %
- Niveau V : 24 %
- Niveau Vbis : 25 %
- Niveau VI : 9 %

L'accueil concerne bien majoritairement des jeunes de faible niveau de qualification, conformément à la vocation des missions locales.

[1] On rappelle que le niveau VI est celui des élèves sortant sans diplôme de 5ème ou de 4ème, le Vbis celui des élèves sortant sans diplôme des classes de troisième, le V correspond au niveau des élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP, le IV celui du baccalauréat, le III celui de BAC + 2, les II et I correspondent aux niveaux maîtrises universitaires et diplômes de grandes écoles.

Même s'ils résident dans les arrondissements les plus favorisés de la capitale, ces jeunes rencontrent autant de difficultés d'insertion professionnelle et sociale que ceux accompagnés par les missions locales des arrondissements du Nord-Est de Paris. Selon les conseillers de la mission Pari d'Avenir, à peine un tiers des jeunes accueillis ne nécessitent qu'un soutien en matière d'emploi sans accompagnement dans le domaine social (santé, logement, etc..).

3.3. Comment arrive-t-on à la mission locale Pari d'avenir ?

Les provenances sont multiples et sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Jeunes adressés à la mission Pari d'avenir par	**%**
Amis et famille	**27 %**
A.N.P.E.	**25 %**
Mairies d'arrondissement/services sociaux	**12 %**
Démarche personnelle	**11 %**
Associations/Clubs de prévention	**11 %**
C.I.O.	**5 %**
Missions Locales/PAIO	**3 %**
Organismes de formation	**2 %**
JAPD/Armée	**1 %**
Presse	**1 %**
Autres	**2 %**
	100 %

On constate à la lecture du tableau que les « prescripteurs » privés (amis et familles) sont désormais les plus importants.

L'ANPE qui oriente beaucoup de jeunes (25 % du total) voit sa part diminuer régulièrement depuis 2005 année durant laquelle elle représentait 34 % du total.

Pour les conseillers de la mission locale, cette baisse trouve son origine dans la nouvelle organisation parisienne de l'ANPE qui inscrit dans une agence locale les demandeurs d'emploi non plus en fonction de leur domicile mais du métier qu'ils souhaitent exercer.

De plus, l'agence Tolbiac (13ème arrondissement) est devenue l'agence réservée aux jeunes n'ayant pas encore de projet professionnel précis. **L'articulation entre cette nouvelle agence et la mission Pari d'avenir s'avère à l'heure actuelle difficile** (la même remarque valant pour les autres missions locales parisiennes).

La coordination avec les mairies d'arrondissement et les services sociaux « classiques » (polyvalences de secteur, sections d'arrondissement du centre d'action sociale de la Ville de Paris) s'avère plus satisfaisante.

Le même constat peut être dressé pour les associations de quartier et les clubs de prévention. **Le partenariat existant avec certains clubs de prévention (notamment Jean Cotxet et surtout Feu Vert) explique que ces derniers adressent un nombre important de jeunes à la mission locale.**

On remarque, enfin, que les **centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Education nationale envoient toujours aussi peu de jeunes (5 %) à Pari d'Avenir**. Les temps de latence souvent élevés entre les fins de scolarité (notamment en cas de « décrochage scolaire ») et l'arrivée à la mission locale rendent plus compliquées les prises en charge de jeunes (particulièrement pour les inscriptions dans la filière apprentissage).

3.4. L'entrée dans les mesures emploi et formation : le respect des objectifs conventionnels

L'entrée dans les mesures emploi est retracée dans le tableau suivant.

Emploi	F	H	Mesures	Jeunes	% mesures
CDI	139	138	277	260	
CDI temps partiel	57	22	79	78	
CDD	210	173	383	337	**54,4 %**
CDD temps partiel	43	15	58	57	
CNE	7	7	14	14	
CDD intérim	53	109	162	145	
Autres contrats de travail	19	18	37	35	
Sous-total emploi	**528**	**482**	**1010**	**926**	
CJE Contrats jeunes en entreprises	1	1	2	2	
Emplois tremplins	3		3	3	
Contrats de volontariat	1	2	3	3	
Contrats d'insertion	10	15	25	24	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	66	33	99	93	
Autres contrats aidés	5	1	6	6	**7,4 %**
Sous-total emploi aidé	**86**	**52**	**138**	**131**	
Contrats d'apprentissage	23	25	48	47	
Contrats de professionnalisation	52	32	84	81	**7,2 %**
Pacte	1		1	1	
Sous-total alternance	**76**	**57**	**133**	**129**	

Les entrées en mesures formation sont retracées dans le tableau ci-dessous.

	F	H	Mesures	Jeunes	% mesures
AFPA (stages AFPA Structure)	7	2	9	8	
AFPA PAVA	3	19	22	22	
Conseil régional	156	192	348	310	
Conseil général (formation RMI et programme départemental d'accès à l'emploi)	11	7	18	18	
APR	1	1	2	2	
Formation initiale	1	1	2	2	31 %
Autres stages	55	63	118	118	
Immersion en entreprise	3	1	4	4	
EMT (Evaluation en milieu de travail	1		1	1	
Retour formation initiale	11	20	31	31	
Scolarisé	10	9	19	18	
Total	**259**	**315**	**574**	**534**	

A) L'emploi

En 2007, les « mesures emploi » ont représenté 54,5 % du total des mesures et 62 % en y incluant les emplois aidés. Les mesures en alternance ont constitué 7 % du total. Enfin, les entrées en formation ont représenté 31 % du total des mesures. **Les entrées en emploi sont devenues très majoritaires alors que pendant très longtemps les missions locales ont eu la réputation de « ne proposer que de la formation » aux jeunes**.

C'est la conséquence, à la fois d'une volonté des principaux financeurs (Etat et Département notamment) mais également d'une demande des jeunes. Initialement, de nombreux jeunes souhaitaient en effet se former et se qualifier en priorité. Puis, on a observé un glissement de la demande vers l'emploi du fait de la nécessité de lutter contre la précarité sociale.

Toutefois, **les contrats à durée indéterminée (CDI) ne représentent qu'un peu plus du quart du total des mesures emploi**. Les jeunes sont conscients qu'une logique de parcours s'est instaurée sur le marché du travail et qu'il leur faudra souvent « enchaîner » plusieurs CDD (ou travailler en intérim) et accumuler de l'expérience avant de pouvoir « décrocher un CDI » (**un accompagnement des conseillers de la mission locale s'avère, cependant, nécessaire pour sécuriser ces parcours**).

Les jeunes femmes qui représentent depuis deux ans plus de la moitié du public accueilli par la mission locale (51 % en 2007) **sont plus nombreuses à bénéficier des entrées en mesures emploi que les jeunes hommes (528 contre 482).**

Toutefois, on remarquera **qu'elles sont également plus nombreuses à devoir se contenter d'un CDI ou d'un CDD à temps partiel** ; la tendance inverse prévalant pour les emplois en intérim.

Les jeunes hommes sont majoritaires pour les entrées en formation (55 % contre 45 %) mais les jeunes femmes, généralement plus qualifiées, sont plus nombreuses dans les formations correspondant aux niveaux III et IV (100 entrées en formation contre 68 pour les jeunes hommes).

Les contrats aidés sont peu nombreux (7,5 % du total des mesures emploi).

Cependant, la formule des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) est assez utilisée (99 mesures recensées au titre de l'année 2007). En effet, la mission locale Pari d'Avenir a su tisser des liens priviligiés dans le 14ème arrondissement avec les nombreux établissements de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP/HP) ainsi qu'avec la Fondation Saint-Joseph. Ces établissements hospitaliers proposent 200 métiers référencés dont certains (para-médical, bien sûr, mais également restauration, nettoyage, transports, etc...) sont susceptibles, par le truchement des CAE, d'intéresser des jeunes suivis par Pari d'Avenir.

Les résultats obtenus en termes de contrats d'apprentissage sont faibles alors que la mission locale y a consacré beaucoup d'efforts (il y a plusieurs années, elle a notamment mis en place des modules du type « Accompagnement individuel de recherche de contrats d'apprentissage » ou « Atelier de recherche de contrats d'apprentissage »).

Les obstacles au **développement de cette filière que rencontrent les missions locales sont bien connus**.

Tout d'abord, **les jeunes suivis appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 21-22 ans alors que beaucoup d'entreprises préfèrent recruter des apprentis sensiblement plus jeunes (16 ou 17 ans)**.

Les « pré-requis » imposés par les centres de formation des apprentis (CFA) sont de plus en plus élevés et donc sélectifs reflétant la volonté des employeurs de faire de l'apprentissage une « filière d'excellence » alors que les jeunes accompagnés par les missions locales sont souvent en échec scolaire et plutôt en difficultés sociales.

Enfin, **les CFA préparant à des disciplines très « pointues » sont habitués à recruter directement auprès d'établissements scolaires spécialisés** alors que des CFA tels que ceux de la poissonnerie ou des métiers du nettoyage travaillent davantage avec le réseau des missions locales qui éprouve des difficultés à leur envoyer des jeunes motivés pour ces métiers.

B) <u>La formation</u>

Comme les années précédentes, **la grande majorité des stages de formation proposés aux jeunes** (348 sur 574, soit 61 %) est **financée par le Conseil régional d'Ile de France**.

Compte tenu du très faible niveau de qualification scolaire de la majorité des jeunes accompagnés par la mission Pari d'Avenir, les **formations de type insertion** (plate-formes de mobilisation pour aider les jeunes à élaborer un projet d'orientation

professionnelle, formations linguistiques et « espaces dynamique insertion » pour les jeunes les plus désinsérés) ont été les **plus nombreuses en 2007**.

Dorénavant, Pari d'Avenir utilise avec la mission locale Soleil l'application informatique **GESTPLAN** pour réserver directement des places pour les jeunes auprès des organismes de formation proposant des plate-formes de mobilisation ou des plate-formes linguistiques. **Grâce à cet outil informatique, les missions locales et les organismes de formation sont à même de mieux gérer les flux d'inscription** et de pallier les carences de mise à jour du catalogue du CARIF d'Ile de France (Centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation), accessible par l'intermédiaire du site internet « ODYSSEE ».

Les entrées en mesures de type formations d'adaptation à l'emploi (« chéquiers » langues, bureautique, etc...) sont peu fréquentes (34 en 2007).

Les formations d'accès à la qualification et les formations qualifiantes ont permis à 62 jeunes de se former sur un métier ou un secteur (certificat de formation professionnelle ou attestation de stage) et à 65 de véritablement préparer un diplôme.

Le nombre de formations pré-qualifiantes est jugé insuffisant par les missions locales et constitue le maillon faible entre les plate-formes de mobilisation et les formations qualifiantes.

Les formations de l'AFPA (et en particulier le PAVA, « Plan d'accès à la vie active », qui s'est arrêté en juin 2007) accueillent peu de jeunes suivis par les missions locales.

L'échec rencontré par le programme PAVA (22 entrées en mesure de jeunes suivis par Pari d'avenir) s'explique en grande partie par le « déficit » de concertation, constaté en amont entre l'AFPA et les missions locales, qui n'a pas permis d'adapter le contenu de la formation au niveau des jeunes envoyés par les missions locales.

L'« immersion en entreprise » ou l'« évaluation en milieu de travail » (EMT) correspondent à des stages en entreprises (sans le support d'un organisme de formation) : ces jeunes ne sont pas rémunérés. La formule est peu utilisée par la mission locale.

La mission locale Pari d'Avenir peut, enfin, être amenée à **favoriser le retour en scolarité de certains jeunes, le public ciblé correspond alors à des situations très diverses**.

Certains élèves, au collège ou au lycée, sont ainsi en situation de rupture plus au moins affirmée avec leur établissement (absentéisme, démission) pour des raisons qui ne tiennent pas nécessairement à de mauvais résultats scolaires mais plus généralement à une mésentente avec des professeurs ou à des conflits familiaux.

Ils sont alors qualifiés de « **décrocheurs** ». Par une action d'accueil et de remotivation, menée en liaison avec les centres d'information et d'orientation (CIO) et la Mission

Générale de l'Insertion (MGI), la mission locale peut convaincre le jeune de reprendre un cursus scolaire.

Dans d'autre cas, la mission locale est confrontée à la situation de jeunes qui ont déjà travaillé et qui se rendent compte que, faute de qualification, ils ne pourront pas progresser sur le plan professionnel. La mission locale peut alors encourager le jeune à préparer un diplôme d'accès à l'université ou à s'engager dans une formation qualifiante.

La convention pluriannuelle d'objectifs passée en 2006 entre le Département de Paris et la mission locale Pari d'Avenir prévoit que les objectifs de cette dernière en matière d'insertion professionnelle sont les suivants :

- pourcentage de jeunes entrés en emploi : 35 % (taux est à calculer sur la base du nombre de jeunes entrés en emploi, hors contrats aidés, ainsi qu'en contrats de professionnalisation, rapporté au nombre total de jeunes suivis),

- pourcentage de jeunes entrés en formation : 20 %.

Ces objectifs ont été atteints, voire dépassés. C'est ainsi qu'en 2007, le taux de jeunes entrés en emploi s'établissait à 40,5 %.

Pour la formation (en incluant les stages d'insertion en entreprises et la réinscription en scolarité) le taux s'élevait à 21,5 %.

3.5. Des résultats satisfaisants pour les principaux dispositifs

3.5.1. Les Projets d'orientation professionnelle (POP)

En amont de l'entrée dans les mesures emploi ou formation, se pose **la question de l'orientation des jeunes. Environ un jeune sur trois accueillis à la mission locale n'a pas élaboré de projet professionnel**.

La mission locale dispose de différents outils d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel d'un jeune et donc, in fine, à son orientation.

Tout d'abord, les POP (Projets d'orientation professionnelle), stages courts qui sont de deux types : les **POP collectifs** (ou « POP CO ») qui s'adressent à des jeunes qui, pour la majorité d'entre eux, ont moins de 20 ans, de bas niveau de qualification, dépourvus d'expérience professionnelle et les **POP individuels** (ou « POPI ») conçus pour des jeunes plus âgés avec une petite expérience professionnelle.

Ensuite, les plate-formes de mobilisation qui sont des formules d'une durée sensiblement plus longue (5 mois en moyenne) qui conjuguent ateliers de remise à niveau et stages en entreprises. Les plate-formes de mobilisation font partie du « volet insertion » du plan de formation élaboré par la Région. Leur bilan figure donc dans le paragraphe « entrées en formation » du présent rapport.

En 2007, 183 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'orientation, soit :

- 120 participants aux POP collectifs au sein de la mission locale (suivis d'un stage de découverte dans une entreprise) ;

- 63 participants aux POP individuels en centres de bilans conventionnés.

Il convient de noter que sur les 120 participants aux POP collectifs, seuls 67 ont effectué un parcours complet (mais la moitié des jeunes ayant abandonné avant leur fin de parcours ont intégré une mesure d'insertion).

3.5.2. Le CIVIS

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objet d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Ce contrat est conclu entre les jeunes et les missions locales ou les permanences d'accueil, information et orientation (PAIO).

Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent d'une mission locale ou d'une PAIO. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une **allocation dite interstitielle** (dans la limite de 900 € par an et sans pouvoir dépasser 300 € par mois) versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage ni une autre allocation.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI, V bis ou V sans diplôme, l'accompagnement personnalisé et renforcé est réalisé par un référent unique.

Au cours du premier trimestre du CIVIS, le conseiller référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts. C'est ce qu'on appelle le **CIVIS renforcé**.

Pour mener à bien ce programme, l'Etat a renforcé les moyens humains des missions locales. A Pari d'Avenir, l'équipe CIVIS comprend 6 conseillers polyvalents aux expériences professionnelles très diverses.

En 2007, 97 % des objectifs fixés à Pari d'Avenir ont été atteints par l'équipe dédiée au programme CIVIS :

- 459 jeunes ont intégré le CIVIS renforcé (96 % de l'objectif fixé)
- 117 jeunes ont intégré le CIVIS classique (100 % de l'objectif fixé).

17 % des jeunes ayant signé un contrat CIVIS sont issus des quartiers politiques de la Ville contre 14 % pour le public global.

Les jeunes inscrits dans le programme CIVIS peuvent être envoyés dès leur premier accueil à la mission locale ou être adressés par d'autres conseillers. Ils sont très peu nombreux à refuser de signer un contrat car l'accompagnement renforcé les rassure.

Les sorties du programme CIVIS (cohorte 2005 à 2007)		
	Nombre de jeunes	%
Abandon du jeune	248	23,8 %
Déménagement	129	12,3 %
Emploi durable	428	41 %
Non renouvellement	180	17,2 %
Fin de la durée du programme	12	1,1 %
Limite d'âge	33	3,1 %
Autres causes	15	1,5 %
TOTAL	**1045**	**100 %**

On remarquera que sur les 1045 jeunes sortis depuis le début du programme, 432 jeunes soit 42 % ont obtenu un emploi durable dont 166 en CDI, 204 en CDD de plus de 6 mois et 57 en contrat en alternance. Certains jeunes ne considèrent pas toujours le CDI comme la solution la plus intéressante (même si c'est naturellement le cas pour l'obtention d'un logement). Beaucoup estiment en effet qu'ils ne vont pas rester toute leur vie dans l'entreprise.

Sur le plan des aides proposées dans le cadre du programme CIVIS, le bilan peut être dressé ci-après :

En 2007, 410 jeunes ont bénéficié de l'allocation interstitielle pour un total de 163.000 € (soit une moyenne de 400 €).

Grâce au fonds d'insertion professionnelle pour les jeunes (FIPJ), la mission locale a pu aider les jeunes inscrits en CIVIS de diverses manières.

Les aides directes ont concerné 571 jeunes. Ils ont bénéficié de 280 tickets service hygiène alimentation, de 612 aides aux transports et d'une quarantaine de nuitées d'hôtel.

D'autres aides indirectes ont été proposées aux jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle.

Elles ont concerné essentiellement le financement de certaines formations (par exemple, les métiers aéroportuaires, le diplôme d'agent technique de vente, la préparation à l'entrée en contrat de professionnalisation dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, etc).

3.5.3. ANPE et co-traitance

Comme les autres missions locales parisiennes, la mission Pari d'Avenir a passé en 2006 une convention avec l'ANPE afin de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat renforcé et en particulier du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Les objectifs fixés à la mission locale Pari d'Avenir au titre de la **co-traitance** étaient les suivants :

- 165 jeunes demandeurs d'emploi pour le **deuxième semestre 2006** dont 58 indemnisés dans le cadre de l'assurance chômage, soit 33 %.

- 325 jeunes demandeurs d'emploi pour 2007 dont 107 jeunes demandeurs d'emploi indemnisés, soit 33 %.

- 325 jeunes demandeurs d'emploi pour 2008 dont 107 jeunes demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre de l'assurance chômage, soit 33 %.

Pari d'Avenir est rémunérée pour la co-traitance. Il s'agit d'un financement délégué par les Assedic dans le cadre du PARE (plan d'aide au retour à l'emploi).

L'enveloppe budgétaire qui transite par l'ANPE sert à financer des accompagnements intensifs de jeunes demandeurs d'emploi (500 € annuels par jeune suivi, indépendamment des résultats).

En 2006, la mission Pari d'Avenir a reçu 168 demandeurs d'emploi dont 59 indemnisés et percevant, à ce titre, l'allocation de recherche d'emploi (ARE).

En 2007, elle a reçu 348 demandeurs d'emploi dont 130 indemnisés.

D'une manière générale, l'ANPE oriente vers la mission locale Pari d'Avenir les jeunes dont le projet professionnel n'est pas défini et dont les qualifications scolaires sont faibles (niveaux V, Vbis et VI). Souvent, ces jeunes cumulent de nombreux problèmes sociaux (logement précaire, maîtrise insuffisante de la langue française, addictions diverses, etc).

En théorie, l'ANPE doit mettre deux de ses agents à disposition de la mission locale Pari d'Avenir. Ces agents doivent jouer un rôle clef dans l'articulation des deux institutions.

Or, si un agent de l'ANPE est bien en poste dans le Cyber Emploi, situé rue des écoles (5ème arrondissement) et qui dépend de la mission locale, l'autre agent, prévu pour le service emploi de Pari d'Avenir, n'a finalement été affecté qu'à la fin mai 2008 **après une vacance de poste qui a duré 7 mois et précédemment un total de 18 mois sur les trois dernières années**.

3.6. Les interventions à caractère social

3.6.1. Les aides financières

Les missions locales jouent un rôle essentiel dans l'instruction des demandes de deux aides financières versées par le département :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et l'Allocation Paris Jeunes Solidarité (APJS).

La FAJ qui, depuis le 1er janvier 2005 (date d'entrée en vigueur de la loi relative aux libertés et responsabilités locales) est placée sous la seule autorité du président du Conseil général et non plus co-géré avec l'Etat, a toujours pour objectif d'attribuer aux jeunes en difficulté des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et leur apporter des secours temporaires permettant de faire face à des besoins urgents.

A compter du 1er juillet 2005, une nouvelle aide départementale intitulée «Allocation Paris jeunes solidarité » (APJS) est venue compléter le dispositif FAJ.

« Paris Jeunes Solidarité » comporte deux volets :

- Une aide de 200 € par mois maximum et sur une durée maximale de trois mois destinée à des jeunes s'engageant à élaborer un projet d'insertion.

- Une aide d'un montant plafond de 300 € mensuels versés pendant 15 mois maximum (sur une période de 3 ans) pour des jeunes en situation de rupture de ressources durant un parcours d'insertion.

De 2005 à 2007, les demandes de FAJ présentées par la mission locale Pari d'Avenir ont connu l'évolution suivante :

Demandes de FAJ par la mission locale Pari d'Avenir

2005	2006	2007
138	159	176

L'augmentation est régulière en dépit de la mise en place en parallèle du CIVIS et de son allocation interstitielle.

En 2007, le montant total des aides accordées par le département, au titre du FAJ, s'est élevé à 57.609 €.

L'allocation « Paris jeune solidarité » a fait l'objet, pour sa part, de 62 demandes en 2006 et de 63 en 2007 (les aides attribuées, cette dernière année, correspondant à des montants de 3700 € pour l'APJS 1 et de 20.621 € pour l'APJS 2).

Près de la moitié (56 sur 118) des demandes adressées au Fonds d'aide aux jeunes sont relatives à des frais de formation ou à des frais d'équipement liés à une entrée en formation.

3.6.2. Le logement : une innovation au service de toutes les missions locales

La majorité des jeunes suivis par la mission locale n'habitent plus chez leurs parents (60 %) ; plus de 40 % connaissent une problématique d'hébergement et plus de **20 % sont dans un hébergement très précaire** (hôtels, foyers d'urgence, amis ou encore sans domicile). Confrontée à ce problème crucial pour une insertion satisfaisante des jeunes, **Pari d'Avenir a créé en 2004 un poste de référente chargée du projet logement**. Ce poste (le premier du genre) correspondait initialement à une expérimentation. Il a été depuis pérennisé. **Son travail a bénéficié aux cinq missions locales parisiennes**.

La référente logement vient en renfort de chaque conseiller de la mission locale. **Chaque année, elle reçoit de 150 à 180 jeunes de manière personnalisée**. Elle suit certains jeunes pendant des années car ils n'obtiennent que des places dans des foyers d'urgence et/ou de jeunes travailleurs (FJT). **Elle travaille à la fois sur les cas urgents et sur les parcours d'insertion**. Pour les véritables logements sociaux, la conseillère logement passe le relais au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Pour les cas d'urgence (jeunes à la rue), la conseillère logement utilise les centres d'hébergement d'urgence (CHU). Certaines places de CHU sont transformées en places de stabilisation d'un coût moins élevé que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et permettent de sécuriser les parcours. **Un important travail de réhabilitation de ces structures est actuellement en cours à Paris**.

Les délais d'obtention des places ont tendance à s'allonger dès que les profils des jeunes sont « atypiques » (il est ainsi toujours plus difficile de reloger des jeunes femmes victimes de mariages forcés et de violences conjugales).

Par ailleurs, **les structures d'hébergement pour jeunes sont saturées**.

Dans la capitale, il y environ 150 foyers de jeunes travailleurs (FJT) pour plus de 3000 lits, ce qui s'avère insuffisant d'autant que les rotations de locataires sont faibles.

Dans un FJT, il faut verser un loyer mensuel de 450 € pour une chambre de 12 m² (en moyenne).

Les demandes sont très nombreuses mais tout le monde n'est pas éligible. Il est en effet nécessaire de gagner mensuellement 650 € en payant un mois d'avance. La demande d'attribution d'une aide personnalisée au logement (APL) est immédiatement effectuée mais il existe un délai incompressible de deux à trois mois avant son versement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Un grand nombre de jeunes suivis en mission locale ne peut pas accéder aux FJT en raison d'une rémunération mensuelle de 339 € (au titre d'une entrée en plate-forme de mobilisation, en plate-forme linguistique ou d'une formation pré-qualifiante).

Pour aider ces jeunes, la référente logement a contacté, avec l'appui de la Préfecture, tous les FJT. Certains d'entre eux ont accepté (pour un ou deux lits par structure) de percevoir l'allocation logement temporaire (ALT) versée par la CAF pour l'hébergement de personnes défavorisées. La mission locale a ainsi pu placer 5 jeunes dans les foyers acceptant l'ALT. Pari d'Avenir travaille ainsi tout particulièrement avec les FJT Daviel et Alma situés respectivement dans les 13ème et 7ème arrondissements.

Par ailleurs, **la Mairie de Paris et la Préfecture de Paris ont décidé, suite aux propositions de la référente logement, de faire jouer leurs droits réservataires au sein des FJT labellisés résidences sociales** (foyers réhabilités avec des subventions dites PALULOS : primes à l'amélioration des logements à usage locatif). **C'est le projet des places contingentées au sein des résidences sociales**.

En 2007, Pari d'Avenir a ainsi bénéficié :

- de 27 places pour 41 dossiers de candidatures instruits auprès de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) de la Ville de Paris.
- de 5 places délivrées par la Préfecture de Paris pour des entrées en résidences sociales.

La référente logement de Pari d'Avenir a également mis en place un collectif informel baptisé « RELO.JE ». Ce collectif n'a volontairement pas adopté le statut associatif mais s'est doté d'une charte et d'un petit journal.

Il regroupe une dizaine de professionnels du logement partageant des valeurs communes en termes d'insertion.

Pari d'Avenir a mis en place un partenariat avec le groupe ACCOR pour l'utilisation de tickets d'hébergement. En 2007, 7 jeunes inscrits dans le programme CIVIS ont ainsi bénéficié de 48 tickets d'hébergement d'une valeur de 42 € par ticket (financés dans le cadre du FIPJ).

Enfin, a été lancé un système de **parrainage** pour le logement. Le parrain ou la marraine appelle régulièrement les jeunes concernés pour faire le point avec eux, leur structure d'hébergement, la conseillère logement et le conseiller référent de la mission locale.

Ce système de parrainage permet de rassurer les différents partenaires intervenant durant le parcours résidentiel du jeune.

3.6.3. La santé : un partenariat à relancer avec la CRAMIF

Un agent de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) est mis à disposition de la mission locale deux lundis par mois pour tenir une permanence d'accueil. Le but de cette dernière est de simplifier les démarches d'ouverture aux droits à la sécurité sociale (notification d'affiliation de droits, couverture maladie universelle, aide médicale pour les personnes dépourvues de toute couverture sociale, formalités à effectuer en cas de perte de la carte vitale, etc...).

En 2007, 284 jeunes (soit 22 % des jeunes accueillis en premier accueil) ont été orientés vers cette permanence.

Une autre permanence est organisée par des assistantes sociales de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France (CRAMIF) avec pour objectif de rendre les jeunes autonomes en matière de santé. La CPAM ouvre des droits aux jeunes mais ces derniers ne connaissent souvent pas le système de santé et notamment les possibilités de bénéficier de consultations et d'examens gratuits. L'atelier santé de la CRAMIF constitue la suite logique de la permanence tenue par la CPAM et confère du sens aux droits reconnus aux jeunes. Cependant, cette action ne touche que très peu de jeunes (en moyenne trois à quatre) par session d'information.

La mission locale a donc été amenée à la suspendre. Elle réfléchit à un mode d'intervention plus adapté de la part de la CRAMIF.

3.6.4. L'accompagnement psychologique : une réponse à la souffrance des jeunes

Depuis 1997, une psychologue clinicienne intervient au sein de la mission locale Pari d'Avenir pour trois jours et à Paris Centre pour les deux jours restant.

Son action concerne principalement les jeunes accompagnés par la mission locale mais elle intervient également auprès des conseillers lors de temps collectifs ou individuels.

Le travail de la psychologue repose sur la demande du jeune. Aucune sélection n'est exercée. Aucun critère n'est imposé. Tout jeune qui le demande est reçu par la psychologue.

Beaucoup de jeunes viennent la voir car la rencontre est dédramatisée. La mission locale est rassurante et constitue un point de repère pour les jeunes.

La psychologue a reçu 79 jeunes en 2007 dont la plupart sont suivis dans le cadre de la convention « Appui social individualisé » (ASI) passée avec la DASS. Sur ce total, 14 ont été adressés à des relais extérieurs dans les champs psychiatriques (centres médico-psychologiques, hôpital Sainte-Anne) ou psychothérapeutique (association comme « La Clepsydre ») ou encore des psychologues ou psychanalystes exerçant en privé. **Beaucoup de jeunes ont des parcours très lourds**. Les jeunes savent que la psychologue n'a pas de propositions concrètes (ce qui est très différent des autres conseillers qui les sollicitent en permanence pour effectuer des choix en matière de formation ou d'emploi). Avec un psychologue, les jeunes se trouvent en totale liberté et peuvent parler. La psychologue voit les conseillers de la mission tous les mois pour faire le point sur l'évolution de la situation des jeunes.

La clinique en mission locale est différente de la clinique dans un cabinet : il faut comprendre le mode de fonctionnement et les objectifs d'une mission locale.

4. LES ACTIVITES DE LA MISSION AU QUOTIDIEN

4.1. Le service emploi

La mission locale Pari d'Avenir dispose d'un service emploi qui a pour mission d'accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi. Il s'agit, en effet, d'éviter que les jeunes cherchent sans outil (ou méthode) et sans soutien.

Le service emploi, c'est :

- un responsable
- deux chargés de projet
- un agent mis à disposition par l'ANPE.

Dans le service emploi, on ne reçoit jamais un jeune s'il n'a pas, au préalable, été adressé par son conseiller référent. Un bilan à trois est établi entre le conseiller référent, le service emploi et le jeune.

Les jeunes peu ou pas qualifiés (niveaux V et infra) représentent 63 % du public du service emploi alors qu'ils constituent 58 % du public global. **C'est donc un public plus en difficulté qui requiert un accompagnement renforcé.**

Des modules méthodologiques ont été mis en place :

- module CV (272 jeunes)
- module lettre de motivation (241 jeunes)
- module entretien (241 jeunes)

En parallèle ou ultérieurement, **les jeunes entreprennent une recherche active** (ils connaissent les outils et ont réfléchi à leur projet professionnel). Les jeunes iront tous, au moins une fois, sur le « Cyber emploi » de la rue des Ecoles (5ème arrondissement). Pour certaines offres, ils pourront « télécandidater » sans difficultés.

En complément du module préparatoire à l'entretien d'embauche animé par des conseillers de la mission locale, **des simulations d'entretien sont systématiquement proposées aux jeunes**.

Ces simulations sont principalement menées par **les parrains de l'association PIVOD** et des responsables de l'entreprise Starbucks Coffee.

L'association PIVOD (Prospective Innovation Valorisation Opportunité Disponibilité) rassemble des hommes et des femmes en retraite ou en pré-retraite, issus de différents secteurs de l'économie, et qui ont souhaité mettre leur expérience et leur compétence au service des demandeurs d'emploi

Les parrains sont donc des bénévoles (de Pivod ou indépendants) qui vont suivre individuellement des jeunes. Le service emploi travaille tout particulièrement avec eux pour le repérage des difficultés.

En 2007, 82 jeunes ont bénéficié de ces simulations d'entretien.

Chaque jour, 15 jeunes sont en recherche active d'emploi sur l'atelier du service emploi (d'autres effectuent cette recherche dans le cadre du Cyber emploi ou avec leur conseiller référent).

En parallèle, le service emploi (avec un chargé de projet) travaille sur **la relation avec les entreprises** (pour tous les jeunes suivis par la mission locale).

C'est ainsi que 380 offres d'emploi proposant plus de 600 postes correspondant plus particulièrement au profil de jeunes peu ou pas diplômés ont été recueillies en 2007.

Les offres accessibles aux débutants ont représenté 70 % des offres déposées soit une augmentation de 20 % par rapport à 2006.

La prospection est ciblée. Elle correspond à des entreprises ou à des administrations publiques proposant des emplois susceptibles d'être tenus par des personnes peu ou pas qualifiées.

Les emplois aidés (de type CAE) peuvent constituer des étapes intéressantes dans le parcours d'un jeune, en particulier si leur « volet » formation est suffisamment étayé.

Des postes en intérim d'insertion ou en chantiers d'insertion peuvent être également proposés à des jeunes.

Le nombre des entreprises partenaires s'est élevé à 240 en 2007 (contre 200 en 2006).

Quant aux 13 recrutements collectifs organisés en 2007, ils ont touché 510 jeunes et permis le recrutement de 130 d'entre eux.

La consolidation des emplois fait partie des objectifs du service emploi de Pari d'Avenir. Cela se traduit par un suivi régulier. Tous les jeunes qui trouvent un emploi sont rappelés après un mois et après 6 mois en entreprise. Cela a permis de réduire les démissions de moitié (4 % en 2007) ainsi que le nombre de périodes d'essai non concluantes pour l'employeur (8 % en 2007 contre 18 % en 2006).

Les parrains sont également mobilisés pour accompagner les jeunes lors des premiers mois de leurs entrées en emploi. C'est ainsi que 20 parrains ont assuré un accompagnement dans la durée pour 30 jeunes (une rencontre par mois entre le parrain et le jeune suivi soit sur son lieu de travail soit à la mission locale).

Le service emploi participe aussi au **montage de projets de type « passerelles entreprises » ou « passerelles métiers »**.

Des projets ont ainsi vu le jour avec les hôtels Meurice et Plaza Athénée pour la formation de jeunes ayant un projet de commis de salle ou de commis de cuisine ainsi qu'avec la filiale Energie de Bouygues.

L'articulation avec la Maison du développement économique et de l'emploi (MDEE) se fait principalement par le biais de la **préparation au forum emploi** organisé par la mairie du 14ème arrondissement. Le service emploi de la mission locale et la MDEE contactent des entreprises pour savoir si elles ont des recrutements prévisibles et les invitent au forum emploi.

4.2. Le cyber emploi

Le « Cyber emploi », situé rue des Ecoles (5ème arrondissement), est devenu un outil très utilisé par la mission locale Pari d'avenir.

En 2007, 823 jeunes ont bénéficié de ses services dont 544 en co-suivi avec la mission locale (+ 17 % par rapport à 2006). **Plus des deux tiers des jeunes fréquentant le Cyber emploi viennent de la mission locale** (contre un tiers il y a quelques années). Le public initial du Cyber emploi était principalement constitué de jeunes diplômés. Dorénavant, le public majoritaire est plutôt de niveau IV (baccalauréat).

Quoi qu'il en soit, **une méthodologie de recherche est essentielle** et pour cela, il faut avoir travaillé en amont le projet professionnel. Dans cette perspective, la conseillère ANPE du Cyber emploi a assuré 620 rendez-vous en faveur des jeunes suivis par la mission locale.

L'outil « Google Analytics » a permis de mesurer la fréquentation du site internet (portail avec 9000 liens) du Cyber emploi. 346800 visiteurs uniques ont été enregistrés en 2007, soit une moyenne de près de 30000 visiteurs mensuels.

4.3. Les partenariats

4.3.1. Le partenariat avec les clubs de prévention

La coopération de la mission locale Pari d'Avenir et des clubs de prévention s'inscrit dans un cadre formalisé depuis 2006.

C'est ainsi que cette année-là, le département de Paris a signé avec chacune des cinq missions locales parisiennes l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008 précisant le partenariat avec les clubs de prévention.

Toutefois, avant même cette convention, Pari d'Avenir avait su bâtir un véritable partenariat avec les clubs de prévention du 14ème et du 15ème arrondissements.

La conseillère référente de la mission locale est bien identifiée par les équipes de prévention et a participé au montage de projets communs notamment avec le club de prévention Feu Vert et l'agence locale de l'ANPE.

Chaque année, la mission organise une à deux réunions d'information avec les clubs de prévention. Ces réunions qui permettent non seulement d'échanger les bonnes pratiques mais surtout de modifier les représentations réciproques sont rendues d'autant plus indispensables que les dispositifs d'insertion sont complexes et la rotation des

personnels élevée (plus d'ailleurs pour les clubs de prévention que pour la mission locale).

Par contre, et contrairement aux objectifs fixés dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, Pari d'Avenir, à l'instar des autres missions locales parisiennes, n'a jamais pu mesurer le nombre de jeunes qui lui ont été adressés par les équipes de prévention spécialisée.

De fait, le logiciel national « parcours 3 » utilisé par toutes les missions locales ne permet pas de recenser tous les jeunes envoyés par les clubs de prévention.

4.3.2. Le partenariat avec les Antennes jeunes

La coopération entre les missions locales et les Antennes jeunes qui sont des équipements municipaux de proximité s'inscrit également dans un cadre formalisé depuis 2006. Une convention a été ainsi passée entre la mission Pari d'Avenir et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) qui assure la tutelle des Antennes Jeunes (AJ).

Pari d'Avenir travaille avec trois Antennes Jeunes :

- Didot (14ème)
- Bouchor (14ème)
- Quatre Frères Peignot (15ème).

Les Antennes Jeunes peuvent en amont préparer les jeunes avant leur orientation à la mission locale en les familiarisant avec les différents instruments de recherche d'informations (publications du CIDJ et de l'ONISEP, sites Internet, etc).

Elles communiquent chaque semaine à la mission locale leurs offres actualisées de loisirs éducatifs.

Pour sa part, la mission locale apporte une réponse individualisée et des solutions concrètes aux problèmes des jeunes envoyés par les Antennes Jeunes.

Les échanges de personnels (parfois appelés «stages en immersion») ont bien fonctionné notamment avec l'AJ « quatre Frères Peignot ». Les fiches de liaison ne sont pas encore parfaitement entrées dans la culture et les pratiques. Certaines fiches de liaison ont été renseignées de manière incomplète.

Des évènements tels que des informations sur le chantier Beaugrenelle ont été organisés à Pari d'Avenir, intéressant principalement le public de l'AJ « Quatre Frères Peignot ». Deux personnes qui étaient des usagers de cette Antenne Jeunes ont été embauchées sur ce chantier grâce au partenariat établi avec la mission locale.

Pari d'Avenir considère également que les Antennes Jeunes du 14ème et du 15ème arrondissement fournissent un relais d'information et une aide précieuse pour différents

montages de projets culturels (par ex. « Paris Jeunes vacances et « Paris Jeunes Aventure »).

4.3.3. Les partenariats dans le domaine des loisirs, du sports et de la culture.

Pari d'Avenir considère que les actions développées dans le domaine des loisirs, du sport et de la culture représentent des leviers importants pour les jeunes en difficulté qui sont suivis par la mission locale.

Dans cette perspective, 405 propositions dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture ont bénéficié à 171 jeunes (âgés pour leur grande majorité de 22 à 25 ans) accompagnés par Pari d'Avenir.

Grâce à l'intervention de l'association Culture du Cœur, 246 places de spectacles ont été distribuées à 105 jeunes.

La permanence sport, loisirs et culture a informé directement de nombreux jeunes sur les possibilités d'accès gratuit à des équipements culturels ou sportifs. Elle a également noué des partenariats avec le PUC (Paris Université Club) et la Fondation Lagardère qui ont permis aux jeunes suivis par la mission locale de pratiquer des activités sportives à des tarifs préférentiels.

4.3.4. Accès aux droits : le partenariat avec APASO

L'accès aux droits constitue souvent le préalable à l'employabilité des publics des plus en difficulté.

C'est la raison pour laquelle, Pari d'Avenir a mis sur pied une permanence juridique qui est tenue par l'association APASO (Association Prévention Accueil Soutien Orientation). La permanence permet d'informer les jeunes sur leurs droits et leurs devoirs afin notamment de consolider leur parcours d'insertion en réglant des problèmes juridiques, judiciaires et administratifs.

Au cours de l'année 2007, la permanence juridique a reçu 151 personnes contre 111 en 2006 et 313 entretiens ont été réalisés.

De plus, des ateliers en droit du travail sont inclus tous les mois, dans le parcours d'Orientation Professionnelle collectif.

L'objectif est de transmettre aux jeunes les connaissances de base en droit du travail afin d'éviter certains contentieux. 51 jeunes ont participé à ces ateliers en 2007.

4.4. Un système d'information innovant

La mission locale s'est beaucoup investie dans les questions d'organisation et a notamment encouragé la création d'outils visant à « **mutualiser » les informations**.

Le conseiller chargé de la documentation a ainsi travaillé à la réalisation d'un site **Intranet local** qui a rendu possible la mise à disposition pour tous les conseillers de Pari d'Avenir d'informations (mises à jour quasi instantanément) sur l'emploi, la formation, la santé, le logement, etc.

Ce sont les conseillers référents qui doivent rédiger les fiches d'information. Cet outil informatique permet d'éviter d'inutiles démarches de recherche d'informations quand celles-ci ont déjà été recueillies par un membre de l'équipe.

Par ailleurs, la Directrice Adjointe de Pari d'Avenir participe activement au groupe institutionnel régional qui a pour objet d'améliorer le logiciel national « parcours III » utilisé par toutes les missions locales. L'enrichissement dont a bénéficié cette application informatique au cours de ces dernières années a été considérable et permet aujourd'hui de mieux « lire le parcours d'un jeune » même si le « repérage » de certains publics en très grande difficulté (notamment ceux suivis par des clubs de prévention et les antennes jeunes) demeure problématique.

5. UN EQUILIBRE FINANCIER DIFFICILE A MAINTENIR

L'Association a externalisé la tenue de la comptabilité mais emploie en interne une secrétaire comptable qui saisit les différentes données sur le logiciel CIEL avant transmission au cabinet comptable qui va établir la comptabilité, dresser l'inventaire, rédiger les feuilles de paie, préparer les déclarations URSSAFF et faire les DADS. C'est aussi le cabinet comptable qui établit les budgets prévisionnels qui vont faire l'objet d'un point de suivi à chaque réunion de bureau.

Il établit le bilan et le compte de résultat qui ne figurent pas dans le rapport d'activité annuel.

Les comptes sont approuvés par un commissaire aux comptes qui n'a émis aucune réserve au cours de la période considérée.

Une comptabilité analytique retrace l'activité du « Cyber » et fait elle aussi l'objet d'un contrôle du commissaire aux comptes.

Les rapprochements bancaires sont quant à eux faits tous les mois en interne.

Seule la directrice est habilitée à signer les chèques et elle ne dispose pas de carte bancaire.

Il n'existe plus de caisse au sein de l'association. Le bénévolat ainsi que les mises à disposition ne sont pas valorisées.

L'examen de la situation de la mission Pari d'Avenir a porté sur les quatre derniers exercices, soit 2004 à 2007 inclus.

5.1. Le retour à un léger excédent en 2007

Après deux années déficitaires, le résultat de 2007 affiche un léger excédent en raison d'une réduction de personnel car le déficit menaçait de devenir structurel.

5.1.1. Des fonds propres en diminution constante

Evolution des capitaux propres

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Capitaux propres dont	493010	479332	426606	442556	-10,2%
Réserves	473959	431874	449183	414739	-12,5%
Report à nouveau	7 480	13 980	27 480	11 245	
Résultat de l'exercice	6500	-11275	- 50678	5638	
Subventions d'investissement	5 070	2 669	621	10 933	

Les capitaux propres ont décru de 10 % en quatre ans, le fonds de roulement a été réduit de 12,7 % et la trésorerie qui a perdu plus de 20 % ne représente plus qu'un peu moins de trois mois de dépenses de fonctionnement.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Fonds de roulement	389956	344640	314419	340370	- 12,7%
Besoin en fonds de roulement	-71743	44 695	-107913	- 27147	
Trésorerie	461699	29994	422332	367517	-20,4 %

On notera que la situation de la trésorerie dépend aussi des dates de versement des subventions sur lesquelles l'association n'a aucune capacité d'intervention. Les fonds, lorsqu'ils sont disponibles, sont placés en SICAV de trésorerie et génèrent des produits financiers qui ont triplé en quatre ans.

Evolution de l'actif du bilan

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total de l'actif dont	679388	724126	766265	784439	+15,5 %
Actif immobilisé	103 054	134 692	112 187	102 186	-0,8 %
Actif circulant	576333	589433	654078	682252	+19,4%
Part de l'actif circulant dans le total	84,8%	81,4%	85,4%	86,7%	

L'actif du bilan est essentiellement constitué de l'actif circulant qui en représente plus de 80 % et qui a augmenté de plus de 19 % en quatre ans. Le tableau ci-dessous retrace la composition de l'actif.

Composition de l'actif

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Actif immobilisé	103054	134692	112187	102186	-0,8%
Actif circulant dont	576 333	589 433	654 078	682 252	+19,4%
Créances d'exploitation	98370	264966	207133	292532	
Valeurs mobilières de placement	361474	291961	416422	366785	
Disponibilités	100223	7982	5911	731	

On notera que les créances d'exploitation ont presque triplé sur la période, que le montant des valeurs mobilières de placement en 2007 est quasiment identique à celui de 2004 et que les disponibilités sont presque inexistantes à la fin de la période considérée.

Evolution du passif du bilan

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total du passif dont	679388	724126	766265	784439	+15,5%
Capitaux propres	493010	479332	426606	442556	-10,2%
Dettes	186377	244793	339858	341882	+83,4%

Le passif a augmenté de plus de 15 %, les capitaux propres ont diminué de 10 % alors que les dettes doublaient presque, sachant qu'elles résultent essentiellement des délais des versements des subventions, ce sont donc des dettes à très court terme.

5.1.2. Le compte de résultat

5.1.2.1. Une croissance maîtrisée des charges

Comptes de résultat

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits	1310708	1452908	1626086	1659611	+ 26,6%
Total des charges	1304208	1464184	1676764	1653973	+ 26,8%
Résultat de l'exercice	6500	-11275	-50678	5638	
Produits financiers	5504	4757	2599	15791	

Alors que les produits, presque exclusivement constitués de subventions dont l'association ne maîtrise pas le montant, augmentaient de 26,6 % en quatre ans, l'augmentation des charges a été contenue à 26,8 % pendant la même période.

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des charges dont	1304208	1464184	1676764	1653973	
Personnel	882201	1032601	1182739	1114915	+ 26,4%
Pourcentage	67,6%	70,5%	70,5%	67,4%	
Honoraires	26590	30536	25520	25068	
Loyers + charges	52231	52291	57521	59070	+13,1%
Pourcentage	4%	3,5%	3,4%	3,6%	
Autres locations	48479	56186	50675	62894	
Pourcentage	3,7%	3,8%	3%	3,8%	

Les charges de personnel (hors taxe sur les salaires) constituent la plus grande part des dépenses de l'association. Après avoir atteint plus de 70 % pendant deux ans, elles ont été ramenées en 2007 à un pourcentage légèrement inférieur à celui de 2004.

Par ailleurs l'augmentation de ces charges de personnel, de plus de 25 % sur la période, est en grande partie due à la mise en place du programme CIVIS et aux recrutements qu'il a nécessités.

Les loyers ont quant à eux augmenté de 13 %.

5.1.2.2. Des produits qui tendent à se stabiliser

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits dont	1310709	1452908	1626086	1659612	+ 26,6%
Subventions de fonctionnement (activité principale)	1202846	1290632	1411843	1409918	+17,2%
Subventions liées aux activités spécifiques	97795	158740	173230	157150	+ 60,7%
Autres produits de gestion courante	4	801	30307	4	
Produits financiers	5505	4757	2599	15791	
Produits exceptionnels	1965	2402	2048	850	

On notera que l'accroissement des subventions est essentiellement dû au financement des activités spécifiques et à un fonds dédiée (FIPJ).

Le détail des subventions reçues est retracé dans le tableau ci-dessous.

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Etat dont					
Fonctionnement	201129	336469	468739	468739	+ 133%
Actions spécifiques	66190	93700	83840	83650	+ 26,4%
Région dont					
Fonctionnement	280156	325877	335758	339402	+ 21,1%
Autres (POP)	30142	65040	89390	73500	+ 144%
Département	498126	502126	502126	502126	+ 0,8%
Europe FSE	89636	85157	84926	84916	- 5,3%
Total	1272959	1449372	1599419	1624490	+ 27,6%
Pourcentage Département	39,1%	34,6%	31,4%	30,9%	

5.2. Des prévisions budgétaires montrant une réelle volonté d'anticipation

Les rapporteurs se sont attachés à comparer les chiffres des budgets prévisionnels à ceux des comptes de résultat comme le détaille le tableau ci-dessous.

	2004		2005		2006		2007	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
PRODUITS								
Subvention totale dont	1272959	1300641	1396503	1449372	1575547	1599419	1706267	1624490
Subvention d'exploitation : activité principale	1176627	1202846	1206323	1290632	1388029	1411843	1397450	1409918
Subvention actions spécifiques	96332	97795	190180	158740	187518	173230	197450	157150
Total des produits	**1305713**	**1310709**	**1403320**	**1452908**	**1605715**	**1626086**	**1706852**	**1659612**
Ecart	+0,4%		+3,5%		+1,3%		-2,8%	
CHARGES								
Loyers + charges + location de matériel	87239	101310	103333	108477	110646	108335	117672	121964
Honoraires	26533	26590	27394	30536	26945	25520	28503	25068
Impôts + taxes	73109	62648	66693	66656	73331	93410	90707	88833
Personnel	882416	882202	937986	1032602	1137183	1182740	1148879	1114916
Total des charges	**1305713**	**1304209**	**1403320**	**1464184**	**1605715**	**1676765**	**1758351**	**1659612**
Ecart	-0,1%		+ 4,3%		+4,4%		-5,6%	

Ce tableau montre que les résultats s'écartent peu des prévisions et si en 2007 l'écart est plus important, on constate une diminution des charges plus importante traduisant **une réelle volonté de réduction des dépenses afin de parvenir à l'équilibre**.

5.3. Le cyber : une prestation moins subventionnée

Comme le préconise la convention l'association a élaboré une comptabilité distincte pour le cyber ; le compte d'exploitation de cette activité est retracé dans le tableau ci-dessous.

Actuellement, les produits proviennent exclusivement d'une subvention versée par la Ville. De fait, la fin du financement par l'Etat des contrats « Emplois Jeunes » a entraîné une diminution de 17 % des produits en quatre ans. Alors que les charges d'exploitation n'ont décru que de 5,5 % ce qui a nécessité la réduction de près de 6,5 % des charges de personnel en compensation.

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits dont	223779	211179	190333	186513	-16,6%
Subvention d'exploitation	223194	210594	189748	185928	-16,7%
Total des charges d'exploitation	202937	186661	206568	191700	-5,5%
Masse salariale	125484	130406	134903	117390	-6,5%
Part de la masse salariale dans les charges	61,8%	69,9%	65,3%	57,1%	
Autres charges (entretien, honoraires, …)	77453	56255	71665	74310	-4,10%

5.4. Les ressources humaines

Les rapporteurs ont examiné les différents documents relatifs à la gestion des ressources humaines. **La mission emploie 26 agents en 2007 soit 24,8 équivalents temps plein sur l'année**.

On notera qu'en 2005, année où le programme CIVIS a été mis en place 6 postes ont été créés.

La moitié de l'équipe actuelle a plus de 10 ans d'ancienneté et le turn over reste faible.

En cas de recrutement une annonce est passée en priorité sur le réseau des missions locales et, en cas de besoin, auprès de l'ANPE surtout pour les postes spécifiques et techniques (par exemple : tout récemment pour pourvoir un poste de secrétaire comptable).

Par ailleurs beaucoup de candidatures spontanées parviennent à la mission locale et en cas de besoin les candidatures des trois derniers mois sont examinées.

Il n'y a pas eu de contrôle récent de l'URSSAF et aucun contentieux n'a été à déplorer pendant la période examinée.

En terme de congés ce sont les termes de la convention collective qui s'appliquent qui accordent les 30 jours annuels auxquels s'ajoutent 23 jours de RTT pour tout le personnel ayant effectué une année complète de travail.

CONCLUSION

L'audit a permis de constater que la mission locale Pari d'Avenir assumait pleinement ses responsabilités en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes qu'elle accompagne.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire une approche superficielle, les jeunes dont elle a la charge, même s'ils résident dans des arrondissements favorisés, sont confrontés à des difficultés sociales et personnelles aussi aiguës que celles des publics fréquentant les missions locales du nord-est de la Capitale.

Les résultats obtenus par Pari d'Avenir dans le domaine essentiel de l'emploi n'en sont que plus estimables.

Pari d'Avenir a su innover dans de nombreux secteurs (logement, suivi dans l'emploi, création d'outils informatisés de gestion documentaire, etc) tout en développant de nombreux partenariats.

La mission locale souffre d'être relativement peu connue du fait de sa position excentrée et d'un manque de communication. Sa vie sociale est insuffisamment développée. Elle n'a pas encore trouvé de point d'équilibre dans ses relations avec l'ANPE jeunes nouvellement créée.

Ces traits sont communs aux missions locales parisiennes.

Les préconisations relatives à Pari d'Avenir sont donc peu nombreuses.

En revanche, le rapport de synthèse développe les recommandations concernant la gouvernance et l'adaptation des dispositifs utilisés par les cinq missions locales.

PRECONISATIONS

IMPLANTATION ET SIGNALETIQUE

- **Préconisation n° 1** : Etudier l'opportunité de créer une annexe dans le 15ème arrondissement.

- **Préconisation n° 2** : Mettre en place une signalétique appropriée.

VIE ASSOCIATIVE

- **Préconisation n° 3** : Actualiser la composition du conseil d'administration (remplacer les membres démissionnaires).

COMPTABILITE

- **Préconisation n° 4** : Compléter l'information donnée aux autorités de tutelle par l'explication des écarts constatés entre les budgets et les comptes.

DISPOSITIFS :

- **Préconisation n° 5** : Relancer sur des bases plus adaptées l'action d'information sur la santé en partenariat avec la CRAMIF.

Liste des personnes rencontrées à la mission Pari d'Avenir

M. …, Directeur Adjoint du Cabinet de M. Pierre CASTAGNOU, Maire du 14ème arrondissement, Président de la mission locale Pari d'Avenir.

Mme …, Directrice.

Mme …, Directrice adjointe.

Mme …, Responsable CIVIS, Conseillère référente prévention spécialisée.

Mme …, Chargée de projet logement.

Mme …, Conseillère ANPE Cyber-emploi.

Mme …, Conseillère CIVIS.

Mme …, Conseillère référente formation.

Mme …, Responsable Emploi.

Mme …, Psychologue.

M. …, Animateur multimédia, Cyber-emploi.

M. …, Informateur Documentaliste.

M. …, Conseiller Emploi Alternance

M. …, Chargé Relation Entreprise.

Mme …, Conseillère CIVIS.

M. …, Responsable du Cyber-emploi.

M. …, Conseiller CIVIS.

M. …, Animateur multimédia, Cyber-emploi.

Procédure contradictoire

Le rapport provisoire a été adressé le 11 juillet 2008 à :

- Monsieur Pierre CASTAGNOU, Maire du 14ème arrondissement, Président de la Mission locale Pari d'Avenir.
- M. Directeur du Développement Economique et de l'Emploi.

Le rapport provisoire a été l'objet des observations suivantes :

- Réponse en date du 20 octobre 2008 de Mme Danielle POURTAUD, Conseillère de Paris, nouvelle présidente de la mission locale Pari d'Avenir.
- Réponse par courriel du 9 octobre 2008 de Madame Directrice de la mission locale Pari d'Avenir.
- Réponse en date du 3 décembre 2008 de M. Directeur du Développement Economique et de l'Emploi.

Pari l'Avenir
MISSION LOCALE

INSPECTION GENERALE
DE LA VILLE DE PARIS
28 OCT. 2008
N° 729

Paris le 20 octobre 2008

Madame la Directrice,

J'ai pris connaissance du rapport provisoire établi par vos services d'Inspection Générale sur la Mission Locale Pari d'Avenir que je préside.

Ce document reflète bien l'activité de la structure mais toutefois je vous serais reconnaissante de bien vouloir y ajouter les services rendus aux jeunes en matière d'accès au droit et d'accès au sport et à la culture pour lesquels les éléments d'information sur ce sujet vous ont été communiqués dans le rapport d'activité 2007.

Je vous en remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les meilleures.

Danièle POURTAUD
Présidente

Madame
Directrice
Inspection Générale

De:
Envoyé: jeudi 9 octobre 2008 17:37
À: @pavenir.reseau-idf.org]
Objet: complément au document

Extrait rapport activité.docx ... (275 o)

Bonjour
Comme suite à notre entrevue de la semaine dernière je souhaiterais que vous puissiez ajouter à votre document de la monographie de notre mission locale les éléments concernant les partenariats sur "l'accès au droit" offert par la permanence juridique APASO qui est décrite en page 42/43 de notre rapport d'activité 2007 et l'activité "Sport Culture "en page 36.
Je vous transmets ces pages en pièce jointe afin que vous puissiez en extraire facilement les données.
cordialement

RAPPORT PROVISOIRE sur les Missions Locales à Paris

Mission Locale PARI D'AVENIR

****

Observations

Précise et détaillée, cette monographie ne donne lieu qu'à très peu d'observations.

Numéro Page	OBSERVATIONS
Page 33 Cyber dernier alinéa	Il est indiqué que pour le cyber, « les produits proviennent exclusivement d'une subvention versée par la Ville qui a diminué de prés de 17 % en quatre ans… ». Cette indication n'est pas exacte, la subvention versée par le Département à la Mission Locale au titre du cyber ayant été maintenue à un niveau constant depuis 2004. Il s'avère que les personnels employés pour l'animation du Cyber étaient, à l'exception du responsable, des personnels bénéficiant de contrats « Emplois jeunes ». Ce sont les reversements effectués par l'Etat, via le CNASEA, au titre du dispositif « Emplois Jeunes » qui ont diminué jusqu'à la fin des contrats concernés. Il convient donc de corriger le paragraphe concerné.
Page 36 Préconisations	Les préconisations formulées n'appellent pas d'observations particulières.